Greenpeace lâche des gravats en Méditerranée « pour empêcher le chalutage de fond » dans une zone où les chaluts ne pénètrent pas selon le ministère

27/05/2025 à 20h35



Une enquête judiciaire a été ouverte après le largage en mer le 21 mai par Greenpeace de plus d'une dizaine de rochers dans une aire protégée de la Méditerranée, a indiqué mardi le parquet de Perpignan. L'ONG avait déclaré mener une action « *pour empêcher le chalutage de fond* ».

> *Aires marines protégées La ministre de la Transition écologique, Agnès Pannier-Runacher juge "inacceptable" l'action de Greenpeace qui a installé des blocs de roches au fond de la mer au large du Barcarès pour dénoncer la pêche au chalut pic.twitter.com/N06Xj7OPEd*
>
> *— franceinfo (@franceinfo) May 25, 2025*

La ministre de la Transition écologique, Agnès Pannier-Runacher avait dénoncé le déversement par un bateau de « plus

de dix tonnes de gravats dans une aire marine protégée, sous prétexte de faire une campagne contre le chalutage de fond, à un endroit où les chaluts ne pénètrent pas, c'est profondément choquant ». « *C'est illégal ce qu'ils ont fait et le procureur est saisi* », avait-elle prévenu.

Le Parisien